

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 17 H, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

**SONT PRÉSENTS :**

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller  
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller  
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Me Annie Chagnon, greffière

**SONT ABSENTS :**

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère  
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère  
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 17 h 01.

**2. 2022-09-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**3. 2022-09-169 DÉSIGNATION – Direction générale par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, monsieur Christian Schryburt, a avisé la Ville de son intention de démissionner de son poste pour relever de nouveaux défis, effectif le 11 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil a choisi de désigner une fonctionnaire de manière temporaire pour remplacer le directeur général lors de la vacance à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'ENTÉRINER**, par la présente résolution, la démission de monsieur Christian Schryburt et de mettre fin au lien d'emploi avec la Ville, effectif le 11 septembre 2022;

**DE DÉSIGNER** madame Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes, à titre de directrice générale adjointe, pour exercer toutes les fonctions du directeur général pendant la vacance à ce poste, et ce, à partir du 9 septembre 2022 en bonifiant son traitement salarial aux conditions établies.

*Le Conseil tient à remercier expressément monsieur Christian Schryburt pour ses dix années de service et de dévouement à titre de directeur général de la Ville. Son leadership, son professionnalisme, ses talents de coordonnateur de même que sa capacité à jongler simultanément avec de nombreux dossiers ont contribué à la saine gestion des affaires municipales, à la réalisation de nombreux projets d'envergure ainsi qu'au rayonnement de Lorraine dans la région.*

*Travailleur, rassembleur et avide de défis, M. Schryburt a su créer un climat de travail harmonieux, apprécié de nos employés.*

*Nous le remercions chaudement pour tout ce qu'il a accompli au sein de l'administration lorraine, pour le plus grand bénéfice de nos citoyens!*

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

#### 5. 2022-09-170 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** la séance soit levée à 17 h 12.

---

Monsieur JEAN COMTOIS  
Maire

---

Me ANNIE CHAGNON  
Greffière